

tdg.ch

Economie genevoise: Historique! L'Etat et les communes disent adieu à la taxe professionnelle

Marc Bretton

5–7 minutes

Après l'Association des communes, la commission fiscale du Grand Conseil avalise un accord mettant fin à un des plus vieux impôts genevois.



Publié: 28.03.2023, 15h54





Genève. Centre commercial de Balaxert. Les commerces sont parmi les entreprises payant la taxe professionnelle. Pierre Abensur/Tamedia

TDG

Créée sous Napoléon, la taxe professionnelle vit ses derniers moments. Mardi, la commission fiscale du Grand Conseil a validé un accord dégagé avec l'Association des communes genevoises (ACG). En échange d'une solution de remplacement, soit une hausse de l'impôt sur les bénéfices de 0,7 point de pourcentage, les communes ont accepté la suppression de cette taxe fondée au début du XIX^e siècle.

Cible de la droite

À vrai dire, la taxe professionnelle communale (TPC) était dans le collimateur de la droite genevoise et des milieux économiques depuis des années. Début 2021, des Jeunesses de partis de droite, des associations économiques et le Groupement professionnel des restaurateurs et hôteliers déposent une initiative pour la supprimer. «Les modalités de prélèvement de cette taxe sont assez aberrantes, explique dans les colonnes d'«Entreprise romande» Ivan Slatkine, président de la Fédération des entreprises romandes (FER). Elles se fondent en partie sur le nombre d'employés. Donc plus vous créez des emplois, plus vous payez. L'autre critère se rapporte au chiffre d'affaires, en faisant abstraction du bénéfice. Cela revient donc à ne pas tenir compte de la situation réelle d'un certain nombre de PME.»

La solution trouvée

Problème, avec un produit d'environ 200 millions, dont 100 millions rien que pour la Ville de Genève, cet impôt est une importante source de financement des communes, mais pas pour toutes, puisqu'un gros tiers ne le prélève pas depuis des années.

Comment trouver une solution dans ces conditions? L'accord intervenu au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui fixe une imposition minimale à 15% pour les entreprises dont le chiffre d'affaires égale 750 millions, donne une marge de manœuvre. Dans la mesure où il contraint le Canton à augmenter son imposition sur les bénéfices des entreprises, actuellement inférieur à 14%, il dégage un montant pouvant être utilisé pour dédommager les communes.

Mandaté pour piloter cette opération blanche, le Département des finances a mis sur pied les modalités techniques de l'opération. Les débats avec l'ACG ont porté sur le type de compensation à apporter aux communes. Fallait-il une somme fixe, solution préférée par le Canton, ou une somme recalculée chaque année tenant compte des variations du tissu d'entreprises dans chaque commune, la solution privilégiée par l'ACG? Une solution mixte? In fine, les partenaires se sont mis d'accord sur une hausse d'impôt sur les bénéfices des entreprises à 14,7%. «Les montants dégagés alimenteront un pot commun réparti entre les communes», note le président de la commission, le député PLR Alexandre de Senarclens.

Au sein de la commission, les réactions sont positives: c'est un bel

accord, se réjouissent par exemple Le Centre, le PLR et le MCG. «La solution proposée par le Département des finances est intelligente, note Françoise Sapin (MCG). La TPC frappait toutes les sociétés, même celles ne réalisant pas de bénéfices.» Le PS et les Verts ont aussi voté le projet. «Nous étions farouchement opposés à une suppression sèche de la taxe, signale le député PS Thomas Wenger. Mais la solution dégagée entre le Canton et l'ACG est bonne. Elle consolide les recettes des communes, voire les augmente.» Seul le représentant d'Ensemble à Gauche s'est opposé à l'accord. «Il n'y a pas de garantie que l'initiative soit retirée suite à ce projet, explique le député Olivier Baud. L'accord, qui a été plus ou moins imposé par les communes, est un cadeau qui profitera surtout aux grandes entreprises», déplore-t-il.

L'ACG par la voix de son président Gilbert Vonlanthen fait enfin connaître sa satisfaction: «Cela n'a pas été évident de trouver un système de compensation pour une taxe qui assurait la stabilité fiscale des communes, mais c'est fait!» À noter que les communes devront encore tomber d'accord entre elles sur la clé de répartition de l'impôt.

«La CCIG se réjouit de l'abolition de cette taxe d'un autre âge qui pénalise indûment nos entreprises, déclare Vincent Subilia, son

directeur. Nous saluons le compromis forgé à cet égard. En tant que co-promoteur de l'initiative visant à la suppression de la TPC, **la Chambre** est désormais favorable à son retrait, pour autant le contre-projet soit adopté, naturellement.»

Initiative retirée?

Que va-t-il se passer maintenant? Le projet va être transmis au Grand Conseil, qui devrait l'accepter et le proposer comme contre-projet à l'initiative pour la suppression de la TPC. Celle-ci pourrait être retirée par ses auteurs. «Ce serait un bon compromis. L'aval des communes est un point essentiel. Si le contre-projet est approuvé par le parlement et qu'il n'y a pas de référendum, nous retirerons notre texte», promet Darius Azarpey, un des initiants: «Ce serait de la politique respectueuse, institutionnelle, à la recherche du bien commun.»

Marc Bretton est journaliste à la Tribune de Genève. Il a travaillé au sein de la rubrique nationale et suit les questions politiques et économiques pour la rubrique genevoise depuis 2004. [Plus d'infos](#)

[@BrettonMarc](#)

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

